

## RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2014

### RAPPORT AU CONSEIL CONSULTATIF

### DES USAGERS DU PORT DU CROISIC

#### 1. Résultats Techniques

##### a. Activité Pêche

Mois de : **Septembre 2014**

	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
<b>Le Croisic</b>	152	983	6.47
<b>La Turballe</b>	1 995	3 308	1.66
<b>Saeml</b>	<b>2 147</b>	<b>4 291</b>	<b>2.00</b>

% 2013	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
<b>Le Croisic</b>	34.8%	34.4%	-0.3%
<b>La Turballe</b>	28.0%	19.7%	-6.5%
<b>Saeml</b>	<b>28.5%</b>	<b>22.7%</b>	<b>-4.5%</b>

Résultats à fin : **Septembre 2014**

2014	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
<b>Le Croisic</b>	1 209	8 701	7.20
<b>La Turballe</b>	7 265	16 175	2.23
<b>Saeml</b>	<b>8 474</b>	<b>24 876</b>	<b>2.94</b>

% 2013	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
<b>Le Croisic</b>	0.5%	6.8%	6.3%
<b>La Turballe</b>	6.6%	-8.6%	-14.2%
<b>Saeml</b>	<b>5.7%</b>	<b>-3.7%</b>	<b>-8.9%</b>

A La Turballe, l'activité du mois de septembre s'est poursuivie sur la lancée du mois d'août avec une progression du tonnage et de la valeur (malgré une baisse du prix moyen). La Turballe continue à rattraper son retard en CA du début d'année (-8.6 % à fin septembre)

Le Croisic confirme sa très bonne saison estivale et la prolonge en septembre avec + 34 % en Tonnage et en CA.

A la fin du mois, la Saeml enregistre un tonnage en progression de près de 6 % en Tonnage, et ramène son retard de chiffre d'affaire à - 3.7 % (contre -7.6 % à la fin août).

### b. Activité Manutention (données à sept août)

#### La Turballe

A fin sept 2014

Elevateur 32 T	2013	2014	2014/2013
Nombre de manœuvre	717	691	-3.6%
CA (€ HT)	102 012	125 081	18.4%

Elevateur 230 T	2013	2014	2014/2013
Nombre de manœuvre	146	194	32.9%
CA (€ HT)	51 780	82 169	37.0%

#### Le Croisic

Elévateur 100 T	2013	2014	2014/2013
Nombre de manœuvre	28	18	-35.7%
CA (€ HT)	2 500	1 650	-51.5%

La Turballe poursuit sa croissance en termes de chiffre d'affaire pour les deux élévateurs. Aucune activité récente au Croisic.

### c. Activité Plaisance

#### Statistiques d'accueil des ports de Plaisance (fin sept 2014)

2013	Le Croisic	La Turballe	Saeml
<b>Nb de bateaux</b>	<b>564</b>	<b>2 431</b>	<b>2 995</b>
<b>Nb de nuitées</b>	<b>4 159</b>	<b>6 347</b>	<b>10 506</b>
<b>CA (TTC)</b>	<b>52 332</b>	<b>70 393</b>	<b>122 725</b>

2014	Le Croisic	La Turballe	Saeml
<b>Nb de bateaux</b>	<b>592</b>	<b>2 494</b>	<b>3 086</b>
<b>Nb de nuitées</b>	<b>4 711</b>	<b>5 274</b>	<b>9 985</b>
<b>CA (TTC)</b>	<b>51 341</b>	<b>77 171</b>	<b>128 512</b>

2014 % 2013	Le Croisic	La Turballe	Saeml
<b>Nb de bateaux</b>	<b>5%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>
<b>Nb de nuitées</b>	<b>13%</b>	<b>-17%</b>	<b>-5%</b>
<b>CA (TTC)</b>	<b>-2%</b>	<b>10%</b>	<b>5%</b>

Malgré une bonne saison estivale, (progression de 13 % des nuitées) le chiffre d'affaire du Croisic recule très légèrement de 2 % (navires plus petits).

Phénomène inverse à la Turballe où le nombre de nuitée recule de 17 % mais où le chiffre d'affaire progresse de 10 % grâce à la venue d'unité plus grande.

Au global, l'activité plaisance de la Saeml progresse à fin septembre de 5 %.

### 1. Résultats financiers au 30 juin 2014

Les comptes arrêtés au 30 juin 2014 font apparaître un résultat positif de 183 773 €. Ce résultat se répartit comme suit :

#### Compte de résultat au 30 juin 2014

	Pêche	Plaisance LT	Plaisance LC	Saeml
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>1 773 744</b>	<b>421 368</b>	<b>303 673</b>	<b>2 498 784</b>
Achats et Charges externes	798 957	35 561	63 013	897 531
Impôts & Taxes	58 079	11 361	18 397	87 837
Frais de Personnel	770 605	67 146	51 917	889 667
<b>EBE</b>	<b>146 102</b>	<b>307 301</b>	<b>170 347</b>	<b>623 750</b>
Dotations aux amortissements	124 100	2 350	5 264	131 714
Dotations aux provisions pour dragage	0	0	0	0
Dotations aux provisions gros entretien	17 500	0	40 000	57 500
Autres charges (provisions pour renouvellement)	239 303	72 756	9 995	322 053
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-234 800</b>	<b>232 195</b>	<b>115 087</b>	<b>112 671</b>
Résultat financier	19 687	2 254	1 577	23 517
Résultat exceptionnel	65 051	35	0	65 085
Participation des salariés	14 525	1 925	1 050	17 500
<b>Résultat avant IS et provisions 2015</b>	<b>-164 587</b>	<b>232 558</b>	<b>115 614</b>	<b>183 773</b>

Le résultat de l'activité pêche au premier trimestre traduit les deux mois de tempêtes de début d'année. Les résultats techniques enregistrés depuis juillet sous les criées laissent présager un redressement de la situation d'ici la fin d'année.

Le niveau élevé du résultat devra être pondéré par la mise en place de provisions pour travaux et renouvellement à compter de 2015. Ces provisions seront mises en place au cours de second semestre 2014.

L'atterrissage 2014 est attendu sur des bases comparables à l'an passé.

## **2. Situation des Travaux et des Investissements**

### **a. Dragage du traict**

La Ste IDRA a été choisie comme maître d'œuvre du dossier. Elle a commencé les prélèvements des sables afin d'en déterminer la nature et la classe de traitement selon les normes en vigueur.

Il faudra que les pêcheurs indiquent précisément les zones où ils souhaitent faire intervenir la drague dans le chenal, sachant que cette année le dragage s'arrêtera au niveau de la passe d'accès à la grande chambre.

### **b. Aménagement du quai de la grande chambre**

Le CA de la Saeml a validé le lancement du projet d'aménagement de la grande chambre avec la création d'un ponton plaisance de 140 M de long.

Les navires qui stationnent actuellement le long de ce quai vont être contactés afin de se voir proposer une place sur le futur ponton mais aux conditions tarifaires de la plaisance.

Les travaux devraient débuter en 2015.

### **c. Ponton Pro**

Installé au cours de l'été ce ponton a donné pleine satisfaction aux usagers.

### **d. Vidéo surveillance**

Le système de vidéo surveillance du port de plaisance a été rénové avec du matériel numérique. Les accès de la cale sont désormais sous surveillance.

### **e. Divers**

Le dessous du pont du 8 mai a été nettoyé par les agents du port permettant une meilleure circulation de l'eau à cet endroit.

### **f. Travaux en cours**

Nous continuons à régler les dysfonctionnements de la cale de mise à l'eau avec le fournisseur.

Le CG a commencé les travaux de rénovation des quais de la chambre des vases et de la petite chambre. Le port remercie les usagers qui ont accepté de retirer leur bateau afin de faciliter ces opérations.

Les travaux de la petite chambre vont permettre de nettoyer les amas d'huîtres en pied de quai et remettre ainsi le ponton à l'horizontale à marée basse.

Un devis a été demandé à l'entreprise Charrier pour un nettoyage sous le pont d'accès à la criée.

- ☞ Isolation de la cuve de récupération d'huile du quai afin d'éviter des contaminations lors de débarquements à côté de la cuve
- ☞ Fermeture du local de stockage des bidons d'huile usagés.
- ☞ Suppression des éjecteurs dans les boxes afin de faciliter la circulation des bacs sur le convoyeur
- ☞ Réparation des fermetures de portes
- ☞ Remise à neuf de deux grues

#### **g. Investissement prévus**

- ☞ Remplacement du chariot élévateur à gaz
- ☞ Rénovation des entrées du couloir de circulation au-dessus des boxes (objectif : développer des visites de criée sans gêner la vente)
- ☞ Rénovation des bordures de toit

### **3. Dossier Divers**

#### ***a. Projet de valorisation des produits sous utilisés des débarquements et des rejets.***

Le Règlement Européen 1380/2013 va imposer, à compter du 01 janvier 2015 pour les navires pratiquant la pêche pélagique, le débarquement de toutes les captures d'espèces soumises à quota ou à taille minimale.

Cette mesure va directement impacter le port de La Turballe qui abrite la première flottille de pêche pélagique française.

Face à cet enjeu, la Saeml étudie la possibilité de monter une structure de valorisation de ces débarquements qui ne seront pas destinés à l'alimentation humaine.

Le principe est de proposer aux pêcheurs locaux (mais également extérieurs) une solution économique pour la valorisation de la part de capture qu'ils vont être obligés de ramener à terre sans pouvoir la commercialiser directement pour l'alimentation humaine.

La société Procydis a réalisé une étude de faisabilité d'un tel process en en démontrant la rentabilité. Ce process doit permettre de produire de l'huile de poisson stabilisée à destination de la nutra-pharmacie et de l'hydrolysate de poissons destiné au pet food et à l'aquaculture.

Ces productions ne feront appel qu'à des techniques simples de transformation.

Le montant de l'investissement serait d'ordre de 2 M€ (dont 1 M€ d'équipement) , avec un CA de 1.2 M€ et un résultat net avant impôts de 433 K€.

La Saeml serait en mesure de racheter un hangar technique qu'elle loue actuellement au COREPEM pour entreposer ses conteneurs et l'aménager pour accueillir cette unité de valorisation, afin de réduire les coûts d'investissement en bâtiment.

Par ailleurs, un tel projet s'inscrit parfaitement dans la philosophie du prochain programme européen d'aides à la pêche et pourrait bénéficier d'un niveau de subvention de 70 % pour l'ensemble des investissements (infrastructures + équipements).

Le dossier APS a été réalisé. Nous allons le finaliser sur la plan de la sécurité alimentaire des matières premières et des marchés et des agréments sanitaires.

Le montage juridique du projet n'est pas arrêté. L'investissement pourrait être porté par la Saeml afin de bénéficier du meilleur taux de subvention puis confié à une structure idoine regroupant la Saeml, les acheteurs potentiels, l'expertise technique et les pêcheurs turballais (ceci afin de leur permettre de récupérer une partie de chiffre d'affaire au travers des dividendes et de sécuriser l'approvisionnement en matières premières).

Compte tenu des enjeux pour la filière, cette étude revêt un caractère très confidentiel pour notre société.

### **b. Production de glace**

Il a été rappelé à tous les usagers que la glace produite à la criée est destinée en priorité aux navires puis aux achats sous criée.

La criée ne peut pas fournir la glace aux poissonniers pour alimenter leur magasin.

Une étude est en cours pour améliorer la production de la glace :

- ☞ Isolation du silo
- ☞ Isolation de la salle des machines
- ☞ Ajout d'une seconde machine
- ☞ Augmentation de la capacité de production.

### **c. Projet Eolien**

Les besoins d'EDF ont considérablement augmenté depuis la signature d'un protocole d'accord entre EDF et la Saeml en 2011.

Le ponton lourd de 30 M inscrit au plan stratégique ne leur suffit plus. Ils ont besoin désormais d'un ponton lourd de 120 m de long, dont le coût sort des capacités financières du port. Le financement de cet investissement serait donc de leur ressort.

Leur besoin en surface de hangar technique est passé de 1.000 à 1250 m<sup>2</sup> avec une dalle capable de supporter une charge de 5T/m<sup>2</sup>.

Le financement de ce bâtiment reste indéterminé (Saeml ? Edf ?).

Nous avons lancé les études relatives aux fondations de cette dalle car nous avons besoin de les construire avant le confinement des sédiments du dragage du port.

Lors d'une réunion du comité des usagers tenue en mairie le 20 juillet 2014, les pêcheurs ont rejeté l'idée d'une occupation à temps complet du quai des espagnols par un ponton de 120 m de long.

Suite à cette réunion, une concertation s'est engagée entre l'Etat, EDF, le CG et la Saeml pour trouver une solution de sortie.

#### 4. Traçabilité

Le règlement (UE) n° 1379/2013 du Conseil et du Parlement Européen fixe de nouvelles dispositions en matière d'information du consommateur, applicables au 13 décembre 2014.

En particulier il faudra fournir au consommateur, en plus de toutes les obligations actuelles, le lieu et l'engin de pêche utilisé pour capturer le poisson qu'il achète.

Pour le moment, et dans l'attente de la mise en œuvre de la traçabilité « contrôle », nous sommes en mesure de communiquer ces nouvelles informations sur les relevés d'achat disponible après la vente sur l'extranet des criées, au format pdf.

A terme, le règlement contrôle imposera une traçabilité totale de produits tout au long de la chaîne de commercialisation avec à tout instant la possibilité pour les contrôleurs de déterminer l'origine des produits dans une caisse en remontant aux lots vendus sous les criées.

Pour cela la DPMA met sur pied un serveur national où tous les maillons de la chaîne devront déposer le n° de tous les lots issus de leur unité de production (criée, mareyage, transformateurs, grossiste...).

Les acheteurs disposeront d'un n° de lot unique dans le temps par criée rattaché à une base de données sur le serveur national où toutes les informations de traçabilité seront disponibles pour l'acheteur du lot.

Cette usine à gaz vient se superposer aux systèmes existants (RIC) et pose de nombreux problèmes à toutes les criées source originelle des informations de traçabilité.

Ce texte est applicable en Europe depuis plusieurs années.....

La difficulté actuelle est de savoir s'il faut transmettre juste le n° de lot unique ou toutes les informations du lot aux acheteurs et à quel moment :

- ☞ au moment de la vente – il va falloir des tickets au format A4,
- ☞ 2 heures après les ventes
- ☞ ????

Pour le moment nos informaticiens ne peuvent intervenir sur les systèmes avant le second trimestre 2015.

Une note de la DGCCRF est disponible en criée.

#### 5. Projet de Barème 2015

Le projet de barème 2015 est présenté en annexe.

L'évolution tarifaire 2014/2015 sera égale à celle de l'inflation soit 0.5 %. Les tarifs pêche ne subiront donc qu'une évolution très marginale.

En ce qui concerne les tarifs anciens pêcheurs, il est envisagé de remettre la tarification actuelle en phase avec la réalité actuelle du port et de ses investissements. Il sera proposé d'établir une tarification par classe de taille et d'affecter une remise pour les retraités par report au barème plaisance.

En 2015 cette remise pourrait être de 85 % soit un barème retraité comme suit :

		<b>Ponton</b>	
	<b>Actuel</b>	<b>Plaisance</b>	<b>Projet 2015</b>
<b>- 6m</b>	94.00	762.00	114.30
<b>6 - 7.5 m</b>	94.00	894.00	134.10
<b>&gt; 7.5</b>	94.00	984.00	147.60

Le barème évoluerait dans les années à venir jusqu' à 65 % du barème pêche.

Pour la pêche, les tarifs de locations des viviers doivent être ajustés. Le projet présenté (140 €/mois au lieu de 110) ne couvre en fait que les charges électriques réelles de ces installations.

Pour la plaisance les règles d'usage de l'ancienne aire de carénage sont précisées dans le barème avec une taxation pour des séjours de plus d'une semaine (sauf accord du port).

## 6. Divers

Planning fin d'année : à définir

Remplacement de membre du conseil : à définir